
SAN JUAN – Dirigeants régionaux et dirigeants de l'ALAC : réunion de synthèse - Partie 1

Mercredi 14 mars 2018 – 17h00 à 18h30 AST

ICANN61 | San Juan, Porto Rico

ALAN GREENBERG :

Nous allons commencer cette réunion. S'il vous plaît, est-ce que nous pouvons commencer l'enregistrement ? Je sais que nous n'allons pas utiliser Adobe Connect, donc je ne vais pas demander s'il y a du monde sur Adobe Connect. Est-ce qu'il y a quelqu'un de connecté par téléphone ? Est-ce que nous pouvons commencer ? Parfait.

Le premier point de notre ordre du jour : nous devons voter et notre règlement formel implique que nous devons avoir un quorum, ensuite nous devons avoir une représentant de chaque région et nous n'avons pas de représentant de LACRALO parce qu'il y a une réunion de LACRALO à laquelle ils assistent.

Nous allons utiliser le règlement pour qu'en cas de vote, on reporte leur réponse ; on leur donnera la possibilité de voter après cette réunion. Est-ce que vous êtes d'accord, d'abord, pour que l'on applique cette règle et donc qu'on continue sans représentant de LACRALO ? Bien.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Donc je voudrais que ce soit clair, que tout le monde est d'accord avec cette décision, que personne n'est contre. Nous n'avons pas besoin de décision formelle.

JAVIER RUA-JOVET : Une question. Il n'y aura pas la possibilité pour eux d'assister ?

ALAN GREENBERG : Je ne sais pas. Nous avons commis une erreur, nous ne leur avons pas dit de venir, d'envoyer quelqu'un, ne serait-ce que pour voter.

JAVIER RUA-JOVET : Je pense que nous pourrions essayer de leur dire ?

ALAN GREENBERG : Oui, nous pouvons.

Premier point sur cet ordre du jour, confirmation de Barrack Otieno comme notre liaison de la ccNSO. Nous allons vous rappeler sa trajectoire. Il a été sélectionné il y a quelques mois comme candidat pour travailler avec Maureen pour la transition. Et je pense que ce processus a été effectué avec beaucoup de succès dans son cas. Il a participé aux travaux de la ccNSO depuis longtemps et la ccNSO est d'accord, donc je voudrais

déclarer formellement ou proposer formellement qu'ALAC le nomme comme liaison.

Discussion. Olivier, vous avez la parole.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Alan. J'ai reçu un courriel aujourd'hui. On me parle de deux décisions à prendre mais demain. Je n'ai pas très bien compris. C'est aujourd'hui qu'on doit prendre ces décisions ?

EVIN ERDOĞDU : C'est une erreur de ma part.

ALAN GREENBERG : C'est peut-être moi qui ai fait une erreur.

EVIN ERDOĞDU : J'ai envoyé cette version préliminaire hier mais ensuite, on a changé le programme.

ALAN GREENBERG : C'est ma faute, on n'a pas modifié les choses, on a accepté cette version préliminaire. Est-ce que vous voulez reporter cette décision à demain ? Bien, pas de main levée donc nous vous présentons nos excuses. Est-ce que vous nous excusez, Olivier ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je n'ai pas de mandat pour prendre ce type de décision. Je ne suis pas un membre d'ALAC donc je ne peux pas me donner la possibilité d'exprimer ce type de pensée.

ALAN GREENBERG : Nous vous demandons de nous excuser.

YEŞİM NAZLAR : S'il vous plaît, n'oubliez pas donner votre nom avant de prendre la parole. Merci.

ALAN GREENBERG : Nous venons d'avoir un échange entre moi, Alan Greenberg, et Olivier Crépin-Leblond.

Nous avons Javier qui demande la parole.

JAVIER RUA-JOVET : Donc ce courriel a impliqué que ces deux décisions devraient être prises demain ? C'est cela ?

ALAN GREENBERG : Je pense qu'ils n'ont pas vu ce courriel puisque les membres d'ALAC sont occupés, ils sont dans une réunion. Donc je pense

que comme ce courriel a été envoyé il y a un petit moment, ce n'est pas un problème. Et Heidi a dit, comme je l'ai dit moi aussi, ils auront l'occasion de voter. Est-ce que vous préférez qu'on le fasse demain ? Dites-le moi, sinon on continue.

Est-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole à ce propos ? Kaili.

KAILI KAN : Le courriel que j'ai reçu parlait du 14 mars et il était dit qu'ALAC devra prendre deux décisions demain. Donc demain, c'est le 15.

ALAN GREENBERG : Oui, c'est exactement ce que disait Olivier. Un message a été envoyé aujourd'hui par erreur. Je n'avais pas approuvé cet ordre du jour et il a été envoyé. Donc je m'excuse. Nous pourrions continuer à parler de cela si vous le voulez mais en fait, ce que nous devons faire, c'est ou nous reportons cette décision à demain ou nous prenons cette décision aujourd'hui.

KAILI KAN : Est-ce que nous devons prendre cette décision aujourd'hui ?

ALAN GREENBERG : Je pense nous avons le temps de le faire. Si vous voulez, nous le faisons demain ; nous le ferons demain, parfait.

Prochain point de l'ordre du jour, la discussion concernant le RGPD. Est-ce que nous pouvons avoir le document sur l'écran ? Je vais vous donner la parole dans un petit moment.

Il y a eu plusieurs discussions au sein d'ICANN concernant le RGPD. Et je pense que vous savez qu'ICANN a publié le modèle qu'il propose que nous utilisions. Et on a demandé notre opinion pour la fin de cette réunion. Apparemment, nous n'allons pas pouvoir donner cette opinion avant la fin de cette réunion, mais j'aimerais que nous ayons l'occasion d'en discuter pendant un petit moment, jusqu'à ce que León arrive, de façon à avoir un petit peu une idée. Nous continuerons cela par voie électronique et nous prendrons une décision, j'espère, dans une semaine.

Donc je voudrais vous donner quelques règles de base pour la discussion. La discussion, c'est « Est-ce qu'ALAC pense que c'est un bon modèle du point de vue des utilisateurs ? » Nous n'allons pas discuter, voir si cela va être accepté ou pas par le commissionnaire. Nous espérons qu'eux, ils nous donneront une réponse. Nous leur avons posé cette question, nous ne jugeons pas ICANN, nous ne jugeons pas les explications selon lesquelles ICANN doit accepter cela, mais nous, nous devons dire si nous pensons que cela répond aux besoins de utilisateurs.

Nous avons déjà pris une position et nous pouvons ouvrir à nouveau ce débat. La position que nous avons déjà prise au sein

d'At-Large c'est que pour nous, les titulaires de noms de domaine sont des utilisateurs individuels. Pour nous, c'est la même chose. Dans les cas relativement rares dans lesquels ces titulaires de nom de domaine sont opposés aux droits des utilisateurs, à ce moment-là, il y en a. Dans ces cas-là, il y a plusieurs milliards d'utilisateurs, il y a des millions de titulaires de TLD. Nous ne savons pas combien il y a de domaines mais nous savons combien il y a de titulaires de nom de domaine. Donc l'intérêt des utilisateurs prédomine pour nous. C'est une position prise par ALAC. Et ALAC ne va pas changer cette position. C'est cette position qui a été la nôtre depuis le début. Donc voilà.

Si vous êtes d'accord sur les règles de base, je vais vous donner la parole pour qu'on commence la discussion avant de passer sur le point particulier du RGPD.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci monsieur le Président. Deux choses. D'abord, une question procédurale et ensuite, une sur le contenu du document. La question procédurale, nous avons ce document sur l'écran. Il ne se trouve pas à la page que vous avez demandée. Ce serait utile d'avoir le lien vers ce document de façon à le télécharger sur nos ordinateurs. Et je suggère que le chat du Skype d'ALAC soit un bon canal pour partager ce lien. Je ne le trouve pas

personnellement sur le Skype. La demande a déjà été postée sur le Skype. D'accord.

Ensuite, sur le contenu. Concernant le contenu du document, je sais que c'est un document en cours d'évolution, mais j'ai certaines préoccupations par rapport au nom qui a été donné au document. On a commencé par parler du livre de recettes. Je ne sais pas... Ensuite, on a parlé de calzone. Vu l'état du document, ce n'est pas très important. Mais je me demande si c'est vraiment un bon moyen de décrire un document, livre de recettes.

ALAN GREENBERG : Vous pensez que ce n'est pas suffisamment respectueux pour ce document ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : C'est une discussion sérieuse que nous avons, donc je voulais juste dire que je suis un petit peu surpris par le nom qui a été donné à cette discussion.

ALAN GREENBERG : Je ferai un commentaire. La plupart de commentaires que j'ai entendus, les gens trouvent que c'est assez correct comme nom. Une proposition qui a été faite pour une période d'accréditation

en accès étagé était nommée « le dessert ». Je n'ai pas beaucoup le temps ici de débattre sur le nom de ce document. Peu importe, on peut en parler plus tard si vous voulez, ce soir par exemple.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Nous avons Tijani et Sébastien.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci Alan. En ce qui concerne le nom, le livre de recettes n'est pas le nom du document. Le livre de recettes comprend plusieurs choses parmi lesquelles ce document.

Ensuite, vous dites est-ce que c'est un bon document pour les utilisateurs finaux ? J'aimerais d'abord dire que je comprends très bien la position de ceux qui l'ont écrit. Je les ai entendus à plusieurs reprises et je sais qu'ils se trouvent entre plusieurs intérêts, la communauté d'un côté qui leur a demandé que ce type de document existe. Et si je dois parler au nom des utilisateurs, je dirais que non parce que d'abord, la collecte de données est maximale et à mon avis, ce n'est pas dans l'intérêt des utilisateurs. Ensuite, le stockage de ces données à différents points de nouveau. Et la troisième raison, ce serait l'accréditation.

Donc ce document, en général, ne va pas vraiment dans l'intérêt des utilisateurs finaux. De toute façon, je sais qu'on ne peut pas beaucoup l'améliorer. Mais bon...

ALAN GREENBERG : Je ne sais pas si tout le monde a lu ce document, d'abord. J'aurais aimé voir un petit peu votre opinion, essayer d'évaluer si ce groupe veut rentrer dans une discussion plus générale, identifier différents points, le contenu dans ce document que vous connaissez. Mais personnellement, nous avons une demi-heure avant que León arrive, alors je pense que nous ne devons pas trop rentrer dans le détail.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci. Maintenant que vous avez expliqué le processus que vous voulez utiliser, je serai très bref.

Je ne pense pas que ce soit une bonne idée que notre président demande à quelqu'un d'extérieur de lui donner des recettes. En ce qui concerne ce document, nous devons prendre une décision. Ce n'est pas une bonne idée de leur dire comment est-ce qu'ils doivent étendre leurs responsabilités. Je sais que vous ne comprenez pas mais allez-y, appliquez ce processus. C'est peut-être le mieux. Et ensuite, je reviendrai sur ce point plus tard dans une discussion personnelle avec vous.

ALAN GREENBERG : Je pense que ce sont les experts qui devraient s'en occuper.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Je pense que ce n'est pas une bonne idée de la part de Göran de donner des noms lorsqu'on parle de cela parce que chaque question qui a été posée va représenter un problème pour eux et ils vont dire : « Tiens, c'est une bonne idée. Je vais appliquer cela. » et/ou : « Non, ce n'est pas une bonne idée. » Et donc nous devons prendre une décision et notre organisation ne va pas aller à l'extérieur, même dans le G29. Merci.

ALAN GREENBERG : Merci.

Hadia.

HADIA ELMINIAWI : Merci. En premier lieu, je voudrais dire que je suis d'accord par rapport au fait qu'il faudrait que l'on évalue ce document en détail avant de passer aux discussions.

Et deuxièmement, je voulais tout simplement répondre rapidement à ce que disait Tijani lorsqu'il disait que ce n'était pas dans l'intérêt des utilisateurs de collecter des données. On pourrait en discuter à l'éternel. Mais je dirais que c'est, par

exemple, dans l'intérêt de l'utilisateur final parce que cela protège les utilisateurs finaux parce que cela prévoit une manière de donner la légitimité au site web qui apparaissent ou aux sites commerciaux qui apparaissent en ligne. Je ne sais pas si c'est à nous d'en débattre en tout cas, mais oui, je suis d'accord avec Alan, je pense qu'il faudrait d'abord examiner le document.

ALAN GREENBERG : Lorsque nous passerons à ce point-là en particulier, Tijani pourrait nous dire – en peu de mots – pourquoi il pense que ce ne serait pas dans l'intérêt des utilisateurs.

Vous êtes prêts à commencer ? Jonathan.

JONATHAN ZUCK : Je voudrais savoir, par rapport au document lui-même, ce qu'on essaie en ce moment de voir, c'est si on n'aurait pas un document intérimaire valable qui soit en conformité avec un règlement européen. Ma recommandation serait que l'on ne s'implique pas dans cette discussion sur termes absolus sur ce qui est une bonne politique de confidentialité et ce qui ne l'est pas, mais qu'il faudrait plutôt penser à si ce document est pratique et fonctionnel à court terme. Donc en fait, il faudrait voir s'il pourrait être mis en œuvre, s'il provoquerait des

problèmes, quel serait l'impact parce qu'il est susceptible d'être transformé en PDP pour discuter de la situation de l'ICANN ou de l'avis de l'ICANN par rapport à ces sujets et de l'avis de la communauté.

ALAN GREENBERG :

Merci. Je pense que c'est bien ce que nous sommes en train de faire. On ne sait pas si les commissaires responsables des données vont l'accepter. On sait qu'il y a une interprétation en cours en ce moment pour un nombre de raisons. Mais ce qu'on dit est que si cela est censé être accepté, il faudrait savoir si on est prêt à l'accepter, à le soutenir ou pas, et c'est cela la question.

Pardon, il faut que l'on défile un peu pour que nous puissions commencer avec la partie du modèle. Alors défilez vers le bas, merci. Donc on commence par le traitement et les buts du traitement, les objectifs du traitement de données, ce qui sera accepté par les commissaires et ce qui ne sera pas accepté, ce que nous soutenons comme objectif. Donc en fait ici, on n'entrera pas dans les détails, ce qu'ils disent, c'est s'ils pensent être acceptés ou pas.

Donc on passe au 2.7.1. Voilà, chapitre suivant, c'est le 2.2, quelles sont les données devraient être collectées au bureau d'enregistrement au moment de l'enregistrement. Ce modèle dit

qu'il faut collecter tout ce que nous collectons à l'heure actuelle. Tijani a soulevé la question que cela n'est pas convenable pour les utilisateurs. Alors pourquoi est-ce important pour les utilisateurs si ces données sont collectées ou pas ? Ces données collectées doivent pouvoir être affichées. Pourquoi serait-il important que ces données soient collectées ou pas ?

TIJANI BEN JEMAA :

Parce que si vous collectez des données qui ne sont pas nécessaires dans le but de la collection, les données de cette personne, de ces utilisateurs, sont collectées sans que vous ayez le droit de les avoir. Donc on n'avait pas besoin d'avoir ces données, vous voyez ? Vous me dites pourquoi le dites-vous ? Je le dis parce que lorsqu'on discutait du WHOIS détaillé, du WHOIS résumé, il avait été décidé que les registres ne collecteraient que les données du WHOIS résumé, alors il y a des données qui sont dans le WHOIS détaillé qui ne devraient pas passer au registre.

ALAN GREENBERG :

Je me demande pourquoi cela affecterait les milliards d'utilisateurs autour du monde. Et vous dites, en fait, qu'il y a des données qui ne sont pas nécessaires et que la nécessité dépendra des commissaires de données, de la confidentialité. Et c'est à eux d'en décider. C'est cela ? Jonathan.

JONATHAN ZUCK : Merci Alan. Je reviens sur le commentaire de Tijani. C'est bien le statu quo à l'heure actuelle. Et donc en fait, il faudrait retrouver la manière la plus raisonnable de faire cette transition en douceur. On n'aura pas de nouvelle proposition pour la collecte de données et que le RGPD soit une excuse pour collecter ces données. En fait, c'est l'interaction entre ce que l'on a à l'heure actuelle et le RGPD.

HADIA ELMINIAMI : Moi, je voulais dire qu'il n'est pas possible de collecter des données qui ne sont pas nécessaires parce que selon le RGPD, vous ne collectez des données que dans le but nécessaire, donc en fonction des besoins. Donc il ne faut pas discuter de la nécessité de ces données ou pas parce que suivant le RGPD actuel, il ne serait plus possible de collecter des données qui ne sont pas nécessaires.

ALAN GREENBERG : Oui et ce sera aux commissaires de données de discuter si la collecte de ces données est justifiée par les besoins ou pas. Donc c'est une des questions qu'on avait dit qu'on n'allait pas discuter.

Tijani, vous voulez reprendre la parole ?

TIJANI BEN JEMAA : Oui. Je voulais tout simplement demander comment vous savez que cela se conformera au RGPD ?

ALAN GREENBERG : On ne le sait pas. Si les commissaires de données, si ces commissaires nous disent que cela n'est pas en conformité, il faudra que l'on prenne des mesures pour le mettre en conformité. On ne peut pas demander à ce que nos parties contractantes fassent quelque chose lorsque les commissaires aux données ont déjà dit que ce n'était pas en conformité et que cela coûtera beaucoup d'argent. Donc en fait, on ne peut pas assumer ici.

John.

JOHN LAPRISE : Donc je reviens un peu en arrière par rapport au WHOIS détaillé, au WHOIS résumé. Est-ce que l'ALAC a fait une déclaration concernant cette question ?

ALAN GREENBERG : Je pense qu'on était tout à fait en faveur du WHOIS détaillé. Le monde a changé depuis, mais je pense qu'on soutenait le changement pour le .com, pour le .net et pour le .jobs pour

essayer de nous mettre en conformité avec ce que faisait tout le reste et pour ne pas dépendre des bureaux d'enregistrement pour pouvoir préserver, justement, les données. Bien ou mal, c'est ce que nous avons soutenu. Peut-être en raison des règles de transmission de données, on ne peut plus le faire. À ce moment-là, le monde devra changer. Le Conseil d'Administration a reporté la mise en œuvre du WHOIS détaillé pour cette raison même.

JOHN LAPRISE : D'accord. Moi, je voulais savoir quel était le précédent au sein de notre groupe. Merci.

ALAN GREENBERG : Merci. Y a-t-il d'autres commentaires ? Daniel, oui.

ABDELDJALIL BACHAR BONG : Merci. Je parlerai en français.

ALAN GREENBERG : Vous n'êtes pas Daniel. Pardon, je ne vois pas très bien.

ABDELDJALIL BACHAR BONG : Je parlerai en français. Donc ma question, j'ai besoin d'une petite... C'est Abdeldjalil pour l'enregistrement. Donc ma

question, j'ai besoin d'une petite précision. Ici, les données, ce sont les utilisateurs qui ont déjà payé le nom de domaine ou bien cette loi, ça va s'appliquer pour les nouveaux enregistrements? Par exemple, si en tant qu'utilisateur je souhaite acheter .com, etc., donc cette loi va toucher ou bien c'est toutes les données déjà... les utilisateurs qui ont déjà acheté leur noms de domaine, cela va les toucher ou bien vous parlez des transferts? Donc j'ai besoin un peu de précision ici. Merci.

ALAN GREENBERG :

Pour tous les noms de domaine ; tous les noms de domaine, les centaines de millions de noms de domaine qui existent à l'heure actuelle.

J'ai John. Je sens qu'à l'exception de Tijani, la plupart des personnes sentent que l'on ne devrait pas discuter de cette question en ce moment parce que cela dépendra des commissaires aux données de décider si nous sommes fous ou si cela est tout à fait pertinent et si nous devrions prendre des mesures par rapport à cela ou pas. Bien sûr, pourquoi pas. Bastiaan ?

BASTIAAN GOSLINGS : Hormis mon opinion personnelle, je suis tout à fait d'accord avec Tijani. Ce n'est pas nécessairement quelque chose que je devinerai ou que je connais. Et ce n'est pas tout simplement une question d'attendre à ce que les autorités de protection de données nous disent si cela est acceptable ou pas. Et puisque la loi n'a pas été créée pour l'instant, on ne sait pas ce qui va être mis dans la pratique mais peut-être qu'on pourrait déjà essayer de deviner ce que cela deviendra, et donc on pourrait essayer de deviner si cela sera considéré comme étant en conformité ou pas. Il ne faudrait pas attendre à ce que les commissaires nous le disent.

ALAN GREENBERG : On en discute depuis avant que vous soyez accepté. On ne va pas attendre à ce que les commissaires nous disent si cela est acceptable ou pas. Ce qu'on veut savoir est quel est l'avis des utilisateurs finaux supposant que les commissaires savent ce qui a été présenté par l'ICANN et s'ils pensent que ce modèle est acceptable. Donc en fait, ce qui nous intéresse ici, c'est l'avis des utilisateurs, pas l'avis des commissaires.

BASTIAAN GOSLINGS : Alors je ne reviendrai plus là-dessus, mais je voudrais que vous sachiez que la discussion par rapport aux intérêts des utilisateurs correspond plutôt aux PDP. Ici, on discute de la

question de la conformité ; il faudrait faire la distinction entre les deux.

ALAN GREENBERG : Je pense qu'on ne peut jamais ignorer les besoins des utilisateurs.

J'ai le vrai Daniel qui veut prendre la parole d'abord et puis j'ai Tijani et puis soit Sarah, soit Olivier. Je ne vois plus qui c'est qui veut parler parce qu'on a une bouteille d'eau devant. C'est Olivier et Daniel.

DANIEL NANGHAKA : Il faudrait considérer la limitation que nous avons au niveau du temps dont nous disposons pour faire toute cette révision. Donc il faudrait procéder avec l'analyse de la conformité, il me semble, et puis laisser le groupe de travail du RGPD parce que nous allons discuter de toutes ces exigences à un moment ou à un autre.

ALAN GREENBERG : Tijani ?

TIJANI BEN JEMAA : C'est exactement ce que nous sommes en train de discuter. Nous parlons de conformité. Il s'agit ici du RGPD, pas de RDS de nouvelle génération. D'accord ?

Nous avons des preuves similaires. Il ne faut pas faire de grands efforts. Et donc on peut dire que le WHOIS détaillé n'est pas nécessaire pour les registres. Donc si vous allez donner à quelqu'un des données qui ne sont pas nécessaires pour pouvoir faire leur travail, vous êtes en train de violer, de manquer à la simple règle de confidentialité. C'est pourquoi je dis que les utilisateurs finaux souffriront si cela était fait.

ALAN GREENBERG : Une partie de ce que nous avons sauté et que peut-être nous ne devrions pas avoir sauté est que nous sommes en train de collecter ce qui avait été présenté. Ils ont fait une analyse, ils ont demandé des cas d'utilisation. Vous vous souviendrez que l'ALAC faisait partie des groupes qui allaient utiliser ces cas de figure et ils ont utilisé ces cas de figure élaborés par toute la communauté et ils ont trouvé que tous les éléments qui font à l'heure actuelle partie du WHOIS détaillé sont utilisés par certaines personnes dans ce qu'ils croient être des raisons valides.

Donc vous pourriez débattre de s'ils ont ajouté ou pas les bonnes données mais moi, je vous dirais, en fait, je pense que

c'était ajouté. Et c'est pourquoi nous avons ajouté ces justifications, non pas pourquoi ils ont développé le WHOIS en 1973. Mais aujourd'hui, comment on utilise le WHOIS? Et l'ICANN adopte la position que toutes les parties de la communauté qui faisaient partie de l'utilisation valide des données était d'utiliser cela pour collecter des données. Donc cela veut dire que tout le monde pourrait les obtenir à un moment ou à un autre, mais on ne peut pas garantir que tout le monde les obtienne. Donc encore une fois, cela pourrait être acceptable ; pour le commissaire aux données, ce pourrait ne pas l'être. Et si cela ne l'est pas, il faudrait qu'on modifie notre politique parce qu'autrement, nous allons faire quelque chose qui sera, bien sûr, contesté par les commissaires aux données. Ils l'ont déjà dit. Donc voilà les fondements qui ont été collectés, non pas simplement en fonction des besoins des registres mais en fonction de tous les secteurs de la communauté. Et les forces de l'ordre, entre autres, on dit que ces éléments étaient utiles pour eux au moment d'utiliser ces données.

D'autres interventions ? Ah oui, il me manque Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci monsieur le Président. Je pense que ce qui a été dit en ce concernant le WHOIS détaillé et le WHOIS résumé est déjà une ancienne discussion. L'ICANN a pris une décision basée sur le

rapport du WHOIS détaillé qui était publié l'année dernière, si je ne me trompe, disant qu'il faudrait que tout le monde suive le modèle du WHOIS détaillé. Donc lorsqu'on voit le plan détaillé qui apparaît à l'écran, vous me corrigerez si je me trompe, mais je l'ai relu et il paraîtrait que tout ce que nous sommes en train de faire par rapport au WHOIS détaillé, le WHOIS résumé et toutes les informations que nous sommes en train de collecter est du statu quo, qu'il n'y pas de changement au niveau des informations qui sont collectées et qu'il se pourrait qu'il y ait donc des modifications au niveau de l'accès à ces informations, non pas au niveau de la collecte. Donc je voudrais savoir si l'ALAC considérerait que le statu quo n'est pas acceptable.

ALAN GREENBERG :

C'est pourquoi j'ai sauté cette partie à l'origine. Mais il est clair que j'ai mal fait. Nous avons déjà discuté pendant une vingtaine de minutes alors qu'on n'avait qu'une demi-heure et nous en sommes toujours au début de la discussion. Donc il faudrait reprendre cette question par courriel mais cela aurait été bon, déjà, d'avoir une discussion sur le fond de toutes ces questions si on avait eu le temps.

J'ai Daniel qui demande la parole.

DANIEL NANGHAKA : Je maintiens que la collecte de données devrait être constante avec le WHOIS détaillé en attendant les recommandations de l'autre partie.

ALAN GREENBERG : De quelle autre partie parlez-vous ?

DANIEL NANGHAKA : Les contrôleurs de données.

ALAN GREENBERG : Oui, c'était bien l'hypothèse pour notre discussion mais nous ne l'avons pas suivie. Christopher.

CHRISTOPHER WILKINSON : Merci Alan. Je ne sais pas si on a transcription ou pas, je dirai mon nom au cas où. Mais il me semble que l'aspect clé du point de vue de l'utilisateur final, en particulier des titulaires de noms de domaine et premièrement, vu que l'on a le WHOIS détaillé, la sécurité pour garantir l'intégrité des bases de données, y compris l'entrepôt de données parce que d'après notre expérience, de temps à autre, les bases de données les plus vastes peuvent faire l'objet d'attaques, peuvent être volées, les données peuvent être volées. Donc la perte de cette base de données aux mains de parties malveillantes serait dramatique.

Un deuxième domaine qu'il faudrait que l'on aborde du point de vue de l'utilisateur serait la question de l'accréditation. Qui sera accrédité? Dans quel but? Ces personnes ont-elles la permission d'utiliser les données qu'elles acquièrent à travers leur accréditation?

Donc on a deux extrêmes. D'une part, les forces de l'ordre seraient accréditées. D'autre part, tout ceux qui sont en train de télécharger des données individuelles ou en vrac du WHOIS à l'heure actuelle pourraient continuer de le faire dans n'importe quel but. Nous avons entendu les descriptions des objectifs selon lesquels on n'est pas toujours sûrs que ce soit des fins légitimes; on hésite un peu des fois. Donc il faut souligner ces deux points, d'une part la partie de la sécurité.

ALAN GREENBERG :

J'ai déjà dit plus tôt dans cette discussion que personne n'est contre la possibilité de se baser sur les prémisses de base d'ALAC qui sont que, dans la mesure où les droits des utilisateurs ne vont pas être violés, nous sommes d'accord.

Ensuite, nous allons travailler section par section et nous avons déjà parlé pendant 20 minutes et nous ne sommes arrivés nul part. Est-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole? Hadia.

HADIA ELMINIAWI : Je voulais dire qu'il s'agit de trop de données qui vont être collectées. Nous allons faire une autre proposition ? Est-ce que nous avons le temps ? Je crois que, comme cela a été dit, c'est maintenant eux qui doivent dire si les données collectées sont telles que requises dans cet objectif ou pas.

ALAN GREENBERG : Il y avait une prémisse de base dans cette discussion. Nous l'avons dit.

Section 2, quelles sont les données qui doivent être conservées par les registres ? De nouveau, je dirai que pour une question de réglementation de transfert, nous n'allons pas considérer cet aspect aujourd'hui.

Quelles données est-ce que les registres ou les bureaux d'enregistrement doivent collecter ? La même réponse.

Pendant combien de temps est-ce que ces données doivent être conservées ? Aucune exigence de rétention n'indique que ces durées sont celles que nous recommandons. Il peut y avoir des objections de la part des commissionnaires de données.

Ce modèle s'applique seulement si le bureau d'enregistrement est en Europe ou si le titulaire du nom de domaine est en Europe. Sinon, cela ne s'applique pas.

Je m'excuse, c'est à cause de moi qu'on a ces bruits. Hadia, allez-y.

HADIA ELMINIAWI :

C'est une question rapide. Si le bureaux d'enregistrement ou le titulaire du nom de domaine n'appartient pas à la zone européenne, cela veut dire que le WHOIS régional va être utilisé et cela veut dire qu'il y a deux modèles qui vont être utilisés en parallèle ?

ALAN GREENBERG :

Ce modèle ne s'applique qu'aux bureaux d'enregistrement européens et aux titulaires européens. Tous les bureaux d'enregistrement qui sont quelque part dans le monde doivent appliquer d'autres règles. Donc si vous n'êtes pas en Europe, vous pouvez continuer à faire comme vous voulez, à appliquer ce système ou pas.

HADIA ELMINIAWI : Cela veut dire que les deux modèles vont coexister ? Il va y avoir un modèle pour les gens qui sont à l'extérieur de l'Europe et un modèle pour les gens qui sont en Europe ?

ALAN GREENBERG : Oui, tout à fait. Ce modèle va s'appliquer à un sous-ensemble de bureaux d'enregistrement et de titulaires de nom de domaine. Voilà. Bien. Donc nous analysons cela du point de vue des utilisateurs. De nouveau, je le répète.

DANIEL NANGHAKA : Que se passe-t-il si quelque chose ressemble au système du RGPD dans certaines régions ? Est-ce qu'on doit continuer à accepter ce système ?

ALAN GREENBERG : Nous nous focalisons sur le RGPD. Apparemment, il y a des modèles de protection de la vie privée dans d'autres pays qui sont différents. Je présume qu'il faut que tout cela... Cela sera décidé plus tard. Pour le moment, nous nous focalisons sur le RGPD. C'est notre point principal d'intérêt.

TIJANI BEN JEMAA : Si nous disons que tout ce qui va être décidé par les commissionnaires de données, je ne vois pas pourquoi nous

discutons de tout cela parce que comme Hadia l'a dit, si nous n'acceptons pas cela, que se passe-t-il ? Est-ce que nous avons le temps ? Ici dans ce cas-là, on ne discute de rien du tout.

Pour revenir à la question du stockage, pourquoi donner le WHOIS détaillé aux registres ou aux agents qui vont conserver les données, les agents d'entiercement ? Tout cela va ne va pas être dans l'intérêt des utilisateurs, il me semble. Je vais vous dire pourquoi.

Pourquoi est-ce nous voulons... On a besoin de ces choses à un endroit unique. Si on a besoin de données pour les forces de l'ordre, on a besoin de certaines données, mais on a besoin de ces données à un seul endroit. Pourquoi est-ce qu'on veut distribuer ces données ? Si on les distribue, le risque de fuite augmente. Donc lorsqu'on dit que ce n'est pas public, c'est faux.

ALAN GREENBERG :

Je pense qu'Olivier ou quelqu'un d'autre a dit que le WHOIS détaillé était la méthode préférée pour ALAC et que les principes d'ICANN qui ont dit qu'on allait faire le moins de changements possible de façon à devenir conforme et puis que cela suffisait... ICANN a commencé à appliquer un système d'entiercement depuis longtemps parce que les bureaux d'enregistrement et les titulaires des noms de domaine ne s'en occupent pas. Il y a des cas où des bureaux d'enregistrement disparaissent directement.

Donc si on a un entierement de données, cela est important et nous appliquons ce système d'entierement de données pour différentes raisons.

Pourquoi est-ce que nous pensons que le WHOIS détaillé est meilleur que le WHOIS résumé ? Et bien, il y a eu un cycle de nouveaux gTLD, vous vous rappelez, en 2012. Et les justifications à l'époque étaient que l'on faisait confiance aux bureaux d'enregistrement et aux registres qui existaient et qui maintenaient leurs données. C'était les justifications qui avaient été données à l'époque. Et c'est pour cela que le PDP il y a trois ans recommandait que l'on applique le système de WHOIS détaillé pour la plupart des titulaires de nom de domaine.

Alors Christopher, vous avez la parole puis ensuite, Jonathan.

JONATHAN ZUCK :

Peut-être qu'on peut suggérer, pour avancer dans cette conversation... D'abord, on peut se poser une question, qu'est-ce que cela va changer ? Est-ce que cela va changer les circonstances pour les utilisateurs finaux ? Et si cela change ces circonstances de manière négative, on peut analyser les choses à nouveau. Au niveau des données, on peut regarder quelle est la situation des données et voir s'il y a des changements pour la situation des utilisateurs finaux.

ALAN GREENBERG : Pour répondre à la question posée par Tijani il y a un petit moment, à savoir pourquoi est-ce que nous faisons cela, je dirais qu'il y a le commissionnaire de données qui implique que nous devons travailler là-dessus parce que nous devons travailler au nom des utilisateurs finaux. Cette conversation s'achève maintenant. Nous continuerons de manière électronique si vous me le permettez puisque León Sanchez vient de rentrer dans la salle. Leon, venez vous asseoir ici. Donc nous souhaitons la bienvenue à León Sanchez.

LEÓN SANCHEZ : Membre du Conseil sélectionné par At-Large.

ALAN GREENBERG : Nous n'avons pas d'ordre du jour. Je ne sais pas, est-ce que vous voulez nous présenter quelque chose ? Est-ce que vous voulez nous poser des questions ? Ou si vous voulez, on peut se regarder dans le blanc des yeux ?

LEÓN SANCHEZ : Merci de m'avoir invité ici à nouveau comme nous le faisons en général, et cette réunion a été une réunion très active et on peut

se demander quels sont les principaux thèmes au programme : je dirais le RGPD, la révision de l'At-Large aussi.

Maintenant, j'aimerais obtenir un petit peu votre opinion concernant la séance que nous avons eue avec le Conseil, le débat entre le Conseil et l'ALAC. Je pense que cela a été une séance dynamique qui a porté ses fruits, en tout cas à mon avis. Et j'aimerais maintenant savoir quels sont les points qu'on peut améliorer, comment on peut améliorer ces points-là, en tout cas commencer une conversation avec vous sans ordre du jour précis mais si vous avez des questions à me poser, je serai ravi d'y répondre.

ALAN GREENBERG : La question concernant la réunion avec le Conseil, est-ce que vous voulez donner votre avis ? Sinon, je donnerai mon avis.

JONATHAN ZUCK : Merci, León, d'être venu ici. Je pense que la réunion avec le Conseil a été bonne. La conversation concernant les coupes budgétaires et les programmes qui vont être affectés au sein d'At-Large m'a un petit peu dérangé. J'ai assisté à la réunion concernant le budget et ce qui fait que nous ne sommes pas vraiment sur la même longueur d'onde concernant le budget. C'est les explications générales qu'on nous a données. Ensuite,

on a parlé des programmes en particulier qui allaient être annulés, et cette conversation concernant les critères qu'on allait appliquer. Et je trouve que cela nous donne une base pour avoir une discussion concernant les coupes budgétaires qui, bien sûr, nous préoccupent, préoccupent les membres de la communauté At-Large.

LEÓN SANCHEZ : Je suis d'accord avec vous. Quand on voit des coupes, on n'aime pas cela en général. Cela inquiète tout le monde, surtout quand on dépend autant du budget. Maintenant, qu'est-ce que vous pensez ?

ALAN GREENBERG : Est-ce que nous allons parler du budget ?

LEÓN SANCHEZ : Nous allons parler du budget.

ALAN GREENBERG : Je pensais qu'on allait parler de la réunion avec le Conseil.

LEÓN SANCHEZ : Est-ce qu'on peut unir ces deux questions peut-être ou aborder ces deux questions ?

ALAN GREENBERG : On peut parler des finances et après, revenir au Conseil.

LEÓN SANCHEZ : Deux choses. D'abord, cela a été un long processus pour mettre en place ce budget. Göran a parlé d'un processus sur deux ans pour élaborer le budget, ce qui permettrait d'avoir davantage de participation, d'informations et surtout de participation de la part de la communauté pour élaborer ce budget. Ensuite, on a parlé des différentes révisions qui vont avoir lieu l'année prochaine. Nous avons 11 révisions qui devraient commencer selon nos statuts constitutifs à un moment donné, donc il va y avoir un moment donné où on va être vraiment débordés de révisions. Et nos volontaires sont fatigués ; aussi, on a parlé de surmenage des volontaires. Donc voilà, vous avez raison Alan, nous devons parler de la réunion avec le Conseil.

ALAN GREENBERG : J'ai quelques commentaires à faire sur le budget et je pense que d'autres personnes en auront aussi. Mais en ce qui concerne la réunion avec le Conseil, j'ai trouvé qu'elle était assez productive. J'ai été assez surpris qu'on rentre dans une discussion avec le budget alors qu'on avait décidé de ne pas le faire. Finalement, on est tombé dans cette discussion, cela a été intéressant. Je ne

pense pas que nous ayons préparé suffisamment bien nos réponses pour les questions que nous avait posées le Conseil. On avait fait cela un peut trop rapidement. Je pense que nos réponses n'étaient pas vraiment adéquates. Les questions que nous avons posées au Conseil, à nouveau, je dirais nous avons une question à laquelle on a contribué parce qu'Heidi m'avait demandé de le faire.

Il nous faut prendre tout cela plus au sérieux si nous voulons que ces réunions soient productives. Et comme je l'ai dit dans mes remarques de conclusion, ces réunions risquent d'être même dangereuses pour nous si on ne les prépare pas un peu plus. Ces réunions auparavant étaient encore pires, cela va mieux mais je crois que nous devons davantage les préparer de toute façon. Si nous voulons parler de certains points, il faut préparer ces réunions.

Est-ce que quelqu'un d'autre à quelque chose à ajouter sur la réunion avec le Conseil ? John.

JOHN LAPRISE :

Je pense que la réunion était tout à fait positive. J'ai été un petit peu déçu ; j'étais dans la salle pour la réunion préalable avec le Conseil aussi et Cherine a fait des commentaires qui m'ont déçu. Il a fait un petit peu les mêmes déclarations que dans le cas de la première réunion. J'avais envi que sa position par rapport au

budget, par exemple, diffère un peu. Il dit la même chose à tous les groupes. C'est comme cela que ça marche, c'est la situation du budget. Mais moi, je m'attendais à quelque chose d'un petit peu plus personnel, un peu plus adapté à notre cas. Donc j'étais un petit peu déçu d'entendre toujours les mêmes réponses et que ces réponses ne concernent pas vraiment At-Large.

ALAN GREENBERG : Vous allez trouver ce type de réunions avec le PDG tout le temps. On entend les mêmes commentaires. Quand on a une réunion face-à-face, ce n'est pas la même chose mais quand on a une réunion publique, c'est ce que l'on va obtenir.

Tijani.

TIJANI BEN JEMAA : Budget.

ALAN GREENBERG : Non, on est toujours sur le Conseil d'Administration.

LEÓN SANCHEZ : Donc par rapport au format et à tout ce que nous avons fait, il n'y a pas de commentaires ?

ALAN GREENBERG : Non. Mon seul commentaire serait que les commentaires introductoires ne devraient pas nous prendre un tiers de la réunion, à moins que vous vouliez que moi ou la personne qui présidera la réunion à ce moment-là prenne un autre tiers de la réunion à discuter des commentaires finaux.

Maureen.

MAUREEN HILYARD : Pour répondre à votre question concernant ce que nous sentions par rapport à la réunion, par rapport aux questions que j'avais posées qui avaient été un peu improvisées, je sentais qu'on avait bien répondu à ces questions même si je suis sûre que John pensait que c'était la même chose. Donc en fait, cela fait partie de ce que je pensais ou de ce que je ressentais.

ALAN GREENBERG : D'accord.

Donc on a une petite liste d'intervenants qui commence à apparaître. Tijani.

TIJANI BEN JEMAA : Merci. Vous avez parlé d'un budget de deux ans. Je pense que cela est bien, même si on pourrait essayer d'aller au delà des deux prochaines années, si on pouvait le faire en parallèle avec

le budget actuel, ce serait bien parce que plus la période est longue, moins le budget sera précis. Donc il nous faut un budget à long terme pour propager soit disant ou planifier sur une période plus longue, mais il nous faut un budget annuel pour pouvoir travailler an par an.

LEÓN SANCHEZ :

Je pense que la suggestion de Göran était que le budget d'une année soit préparé au long d'une période de deux années, pour que tout le monde puisse vraiment examiner chaque ligne, chaque projet, pour que tout le monde puisse entrer dans les détails, vérifier s'ils sont d'accord par rapport à quoi, pourquoi et comment c'est proposé. Donc c'est ce que j'ai compris par rapport à la suggestion de Göran. Ce n'est pas que nous allons développer des budgets de deux années, mais plutôt que nous allons prendre deux années pour développer des budgets annuels.

ALAN GREENBERG :

Je suis l'intervenant suivant. J'avais compris quelque chose de tout à fait différent. Cherine avait déjà dit que lorsque nous élaborions un plan opérationnel et stratégique quinquennal, il allait falloir le transformer en budget. Donc en quelque sorte, c'est un budget quinquennal.

LEÓN SANCHEZ : Oui. Je comprends mais je veux dire que ce sont deux budgets parallèles.

ALAN GREENBERG : Je veux dire ici que l'on parle d'un budget à plus long terme. Et que je sache, Göran proposait que l'on ait des cycles des 15 mois pour élaborer des budgets annuels – c'est ce que nous avons en ce moment – parce que nous avons conclu la partie d'IANA avant le temps. On a consacré énormément de temps à le faire ; le personnel l'a fait. Nous ne parlons pas tout simplement des finances. Mais partout les départements envoient leur budget, passent par tout un processus. Cela prend énormément d'efforts, beaucoup de travail dans la communauté des bénévoles. Et je pense que ce qui est proposé était qu'au lieu de faire un budget pour 12 mois, on élaborer des budgets pour 24 mois. Je pense que celas nous prendra toutefois les mêmes 15 mois d'élaborer ces budgets, mais on ne va pas commencer à préparer le budget suivant avant de conclure le budget actuel. Et c'est ce que j'ai compris d'après mes discussions avec Göran. J'ai peut-être mal compris mais c'est ce que j'avais compris.

LEÓN SANCHEZ : Oui. Je pense qu'il serait mieux de le demander à Göran parce que moi, j'ai compris le contraire, de prendre deux années pour élaborer des budgets annuels.

ALAN GREENBERG : Oui, d'accord. Donc deux années pour élaborer un budget annuel. Donc à un moment donné, on pourrait être en train de travailler sur trois budgets différents.

LEÓN SANCHEZ : On parle de l'exercice fiscale 2022 par exemple, donc nous allons prendre deux années entre juin 2022... Attendez, je ne suis pas très bon en math. Donc pour l'exercice fiscal 2022, en juin 2022, on serait en train de l'élaborer à partir de juin 2020.

ALAN GREENBERG : Donc il nous faudrait une précision. Si c'est ce que nous sommes en train de faire, je ne travaillerai plus avec l'ICANN parce que cela double la charge de travail. Cela ne simplifie rien.

On a une liste d'intervenants mais moi, j'étais toujours dans la liste si je ne me trompe.

LEÓN SANCHEZ : Mais il nous faut des précisions, tout à fait.

ALAN GREENBERG :

Bien. J'ai Olivier, Maureen et Tijani après moi.

Pour ce qui est du budget existant et des problèmes que nous avons en ce moment, ce que je vois spécifiquement dans notre « problème » de sensibilisation, c'est que nous avons différents départements et chacun d'entre eux décide de réduire leur propre partie qui contribue à notre sensibilisation. Donc il y a d'une part le CROP, les demandes de budget supplémentaire et les fonds pour les déplacements. Personne n'a évalué l'ensemble pour vérifier si cela était raisonnable ou pas. Mais dans chaque département, il a été dit qu'on devait en fait réduire un certain pourcentage.

Cela indique également qu'il y a beaucoup de discussions. Et lorsque vous voyez la différence et le décalage par rapport au travail sur les fonds disponibles pour les déplacements et les tableaux et lorsqu'on a des changements entre l'un et l'autre, on se demande pourquoi il faut faire tout cela en secret avec le personnel pour négocier ces concessions, ces compromis. Je ne suis pas sûr, mais je pense que ce n'est pas correct. Et d'ailleurs, le fait que le changement au CROP ait été fait sans avis, sans alerte, espérons peut-être que personne ne remarque. Je ne sais pas si personne ne pensait à le soulever ou s'ils s'attendaient à

ce que personne ne s'en rende compte. Quoi qu'il en soit, ce n'était pas correct.

León, est-ce que vous voulez prendre la parole là-dessus ?

LEÓN SANCHEZ :

Non, c'était juste pour revenir sur cette même question du processus biannuel pour l'élaboration d'un budget annuel. Je pense que la suggestion est censée aborder exactement ce que vous étiez en train de dire. C'est le fait que personne ne sait comment on est parvenu à ces réductions ou comment on a décidé de ces réductions. Donc que je sache, à travers ce processus biannuel, le comité et la communauté auraient l'opportunité de se pencher sur les détails du processus, de poser toutes les questions et de pouvoir interagir avec le personnel au niveau des propositions et des activités qui seraient impactées, quel qu'en soit l'impact

ALAN GREENBERG :

On ne va pas discuter ici de l'interprétation de ce que Göran a entendu par ce qu'il a dit.

Je cède la parole à Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Alan. Si on parle d'un budget pluriannuel, c'est-à-dire un budget de deux ans qui est élaboré, je pense que l'ALAC demande à avoir des budgets pluriannuels depuis un bon moment. Mais dans le passé, on nous avait dit que c'était impossible. Donc si c'était possible, j'imagine que l'ALAC le célébrerait.

Pour ce qui est de la réduction des fonds disponibles à la sensibilisation, je vous remercie de nous avoir expliqué cela. C'est tout à fait raisonnable. Les présidents des RALO avons tenu une réunion FIKA avec Göran plus tôt aujourd'hui. Il nous a dit que, d'ailleurs, il y avait d'autres départements qui avaient également réduit leurs coûts en grande mesure, y compris du côté du personnel. Mais il ne paraîtrait pas que cela ait été bien communiqué. Donc peut-être qu'on a un problème de communication après tout et que c'est cela, une partie du problème.

Comme vous savez je n'étais pas très satisfait et je l'ai dit au Conseil d'Administration, je leur ai dit : « Il faut qu'il y ait plus d'équité partout, entre les différents secteurs de l'ICANN. » mais il paraîtrait que c'était mal communiqué en fait.

LEÓN SANCHEZ : Merci Olivier. Je suis d'accord avec vous. Personnellement, j'ai exprimé et j'ai manifesté clairement mon insatisfaction par

rapport à la communication sur ce que nous faisons. Nous ne communiquons pas correctement nos épargnes, nos économies partout dans la communauté, non pas seulement pour ce qui est des activités de la communauté, mais également pour ce qui est des frais et des déboursements liés au personnel. Donc je suis d'accord avec vous, il faudrait qu'on communique mieux.

ALAN GREENBERG :

Donc pour préciser, Olivier, si j'ai bien interprété la question du budget biannuel, cela veut dire que nous allons travailler sur les budgets pour l'exercice fiscal 2020-2021 et même temps et puis 2022-2023 en même temps. Peut-être que cela convient à certains, mais pas à tous en tout cas. Donc si León a raison en tout cas, je pense que chaque année, il faudrait que l'on discute de trois années différentes. Donc je ne suis pas très sûr.

LEÓN SANCHEZ :

Attendons de voir ce que Göran a entendu dire.

MAUREEN HILYARD :

Merci Alan. Peut-être que j'ai mal compris mais lorsque le représentant du Conseil est venu à l'ALAC, on a commencé à leur demander plein de questions, plein de requêtes. On leur a demandé énormément de choses. Et je pense que León n'a pas

eu la possibilité de pouvoir nous raconter lui-même quelle est son expérience en tant que membre du Conseil.

Je sais que nous avons tous des aspects qui nous inquiètent mais cette décision est en fait de l'inviter venir nous parler et d'échanger avec lui plutôt que de l'attaquer. N'est-ce pas ? Je voulais tout simplement dire cela. Merci.

ALAN GREENBERG :

Oui, je pourrais lui céder la parole, très content, mais il m'a semblé que c'était lui qui a dit qu'il voulait venir nous écouter. C'est lui qui a choisi de ne pas nous informer, en fait. Je sais qu'on a un peu de temps et c'est une question de priorités. León ?

LEÓN SANCHEZ :

Oui, en fait je voulais bien faire les choses. Si vous voulez savoir quelle était mon expérience jusqu'à présent, Maureen, je vous dirais que c'était une expérience très enrichissante, comme le travail dans d'autres secteurs de la communauté d'ailleurs. Cela m'a ouvert les yeux à différentes problématiques. Et des fois, lorsqu'on appartient au Conseil d'Administration, on voit les choses d'un autre point de vue.

Mais ce que j'aime bien aussi, c'est qu'on a chacun sa propre perspective parce qu'on vient chacun de son propre secteur.

Donc cette combinaison de perspectives aide beaucoup à pouvoir prendre des décisions plus adéquates et plus appropriées pour les besoins de la communauté et de l'organisation.

Je n'ai pas beaucoup plus à vous dire, vous savez comment je suis, vous me connaissez. Je voudrais entrer dans les détails tout de suite, faire des contributions de manière périodique. Jusqu'à présent, tous mes collègues au Conseil d'Administration ont été très accueillants, ils m'ont aidé, ils ont tous essayé de m'intégrer et de discuter des différentes questions d'une manière qui soit utile. Et c'est ce qui m'a le plus surpris. Parce que des fois, lorsqu'on regarde le Conseil de dehors, on croit qu'ils ne font que tamponner des questions ou prendre des décisions, surtout « pour ceux qui sont non, dites non, ceux qui sont oui, dites oui », donc on lève la main et puis ça y est, c'est tout. Mais ce n'est pas du tout comme cela. On a des fois, bien sûr, des discussions qui sont très passionnées mais ce que j'aime bien, c'est que peu importe si les discussions sont passionnées ou pas, c'est toujours constructif. Tout se fait de manière amicale. Donc cela me fait penser à ce que je voulais dire. On arrive à voir les choses de différentes perspectives, de différents points de vue. Et cela vous montre que les membres du Conseil d'Administration sont aussi des membres de la communauté et des être humains. C'est cela qui est intéressant.

MAUREEN HILYARD : Bien, merci. Hormis le RGPD et le roulement de la KSK et les discussions du budget, de quoi avez-vous discuté ? De quoi parlez-vous au sein du Conseil ?

LEÓN SANCHEZ : On parle de différents aspects, bien sûr, de différents sujets. Moi en particulier, je fais partie de différents comités. Par exemple, tous les processus de révision qui ont lieu doivent passer par l'OEC, comité auquel j'appartiens. On lit les révisions, on discute des révisions et des recommandations qui sont formulées par les membres des équipes de révision et on en discute. Par exemple pour ce qu'est de la révision d'At-Large, l'équipe de travail de la révision vérifiera que je ne mente pas.

Les discussions ont été très animées. Cela, je vous le dis. Et les membres du Conseil qui appartiennent à l'OEC se sont penchés sur le processus de révision de la communauté At-Large, tout comme les membres de l'équipe de travail de la révision d'At-Large. Donc on sent vraiment que certains des membres de l'équipe de révision, aussi capables et afin qu'ils puissent l'être dans leur propre emploi, n'étaient peut-être pas capable de bien faire la révision. Beaucoup de révisions provoquent des controverses au sein des équipes de travail et au sein du comité

aussi. Donc voilà un exemple du type de sujet dont nous discutons.

Je fais partie également du comité de renforcement de la responsabilité et donc bien sûr, tous les panels de révisions indépendantes ou les processus de réexamen, de révisions indépendantes doivent passer par le BRC. Nous vérifions tous les documents qui sont joints aux plaintes, au processus. Je ne peux pas partager plus de détails que cela parce que bien sûr, cela pourrait avoir un impact sur le processus sur lequel nous nous penchons en ce moment. Mais on peut voir toute la chaîne, la procédure complète à partir du moment où une plainte est soulevée jusqu'au moment où le Conseil d'Administration décide de comment gérer une question.

ALAN GREENBERG :

Je suggère qu'on aille boire un coup ensemble.

Nous avons Tijani qui veut poser une question sur le budget. León nous a demandé de parler des révisions. Il nous reste cinq minutes. Tijani, allez-y. Christopher, je ne sais pas de quoi vous voulez parler mais je voudrais donner la possibilité à León de nous parler des révisions rapidement de façon à avoir un petit peu une idée de ce qui se passe.

LEÓN SANCHEZ : Nous avons plusieurs révisions qui vont effectuées. Et nous avons vraiment beaucoup de travail dans ce domaine, domaine des révisions. Alors la question qu'on se pose, c'est comment trouver un processus pour faire un suivi adéquat de ces révisions. On a neuf révisions à faire en un an. Nous allons voir comment nous pouvons distribuer ce travail de façon à ce qu'en cinq ans, on puisse effectuer toutes les révisions qui sont obligatoires selon nos statuts constitutifs.

ALAN GREENBERG : Bien. Je vais poser une question et je suis le premier dans la queue.

Alors vous dites que l'on va faire neuf révisions l'année prochaine. Cela est juste mais sept de ces révisions ont déjà commencé avec un budget qui a été associé et un contrat. Certaines de ces révisions sont presque terminées et donc c'est un fait, mais il y a sûrement deux révisions sur lesquelles nous avons une opinion. C'est celles de l'ATRT et de la ccNSO et ce sont les révisions organisationnelles de ces deux groupes. Donc ces deux révisions appartiennent à un groupe de révision.

Lorsqu'on a commencé la révision de la GNSO, à nouveau, je dirais que ce système fonctionne comme cela, nous n'avons pas de choix. Si pendant ce processus nous décidons que nous ne voulons pas faire ces révisions organisationnelles pour faire des

économies, OK, mais si on ne modifie pas les statuts pour ces révisions spécifiques de façon à donner davantage de pouvoirs discrétionnaires au Conseil et, deuxième point, pour changer la séquence, si nous commençons ces révisions petit à petit, nous allons nous retrouver dans cinq ans à recommencer ces révisions une fois qu'elles seront terminées. Donc on a des règles qui nous obligent à faire cela. C'est nous qui les avons écrites. Personne ne pensait aux conséquences qu'elles allaient avoir.

Maintenant, nous avons une période de plusieurs années que nous devrions utiliser pour nous assurer de ne pas retomber dans la même erreur. Nous devons voir où nous sommes, nous avons la possibilité de faire un changement, peut-être qu'il faut le faire.

LEÓN SANCHEZ :

C'est pour cela que je pose cette question, parce que je ne vais pas reposer cette question lorsque nous nous retrouverons de nouveau dans cette situation.

ALAN GREENBERG :

Qui veut donner son avis ? Tijani, vous voulez dire quelque chose ?

TIJANI BEN JEMAA : Je ne peux pas ne pas dire que je suis tout à fait d'accord avec Alan parce que ce type d'obligation, de faire la révision de cette manière, va nous obliger à faire des révisions en permanence, ce qui à mon avis n'est pas efficace et coûte cher. Puisque nous avons une période entre deux révisions, cette période devrait être une période entre la fin de la première révision et le début de la prochaine révision et cela devrait être une période qui existe.

ALAN GREENBERG : La révision faite par item et dans le cas de l'ASO a été satisfaisante. Je sais qu'aucune révision d'organisation faite au sein d'ICANN n'a été vraiment efficace dans toute l'histoire de l'ICANN. En tout cas, c'est mon avis.

Nous avons John Laprise et Christopher.

JOHN LAPRISE : Je voulais faire un commentaire pour dire que les autres organisations font leur révision. Je ne sais pas comment le processus de diligence raisonnable a été fait mais avec notre révision actuelle, je pense qu'il faut analyser ces processus liés à la diligence raisonnable. Il y a beaucoup d'autres choses dont je pourrais parler, mais je dirais qu'il y a des problèmes dans ce

domaine. Je ne sais pas comment se trouve la situation actuellement.

ALAN GREENBERG : Je vous donnerai une réponse après. Nous allons donner la parole d'abord à Christopher.

CHRISTOPHER WILKINSON : En ce qui concerne la révision, pour communiquer une position qui ne soit pas frivole face à la GNSO, je dirais que chaque révision devrait prendre trois jours. Et cette histoire d'avoir des contrats externes, coûteux, pour atteindre comme l'a dit Alan peu de résultats, cette affaire devrait terminer.

Au niveau du budget, j'ai beaucoup de choses à dire. Je sais qu'on n'a pas de temps.

Par rapport à ce que Javier a dit, nous avons une séance demain matin, non ?

ALAN GREENBERG : Oui, nous avons une séance sur un sujet différent.

CHRISTOPHER WILKINSON : Javier et moi, nous voudrions parler de la possibilité d'avoir un panel d'At-Large pour parler du développement concernant les problèmes de noms géographiques. Cinq minutes.

ALAN GREENBERG : Pour répondre à la question de John, nous avons demandé à participer à la révision, non pas d'évaluer le résultat mais de participer, de faire des commentaires. Nous avons donné une version rédigée de tout ce qui a été dit. Et personnellement, j'ai travaillé comme auditeur plus d'une fois et je sais ce que cela vaut.

Pour ce qui est de nos commentaires concernant la version rédigée, un commentaire que je ne citerai pas de quelqu'un du personnel de l'ICANN était : «Vous ne voudriez pas voir quelqu'un d'autre s'en occuper.» Peut-être que les autres auraient fait un meilleur travail. En tout cas, nous n'allons pas tenter notre chance.

ALAN GREENBERG : Dernier commentaire. León ?

LEÓN SANCHEZ : Je voulais vous remercier de m'avoir invité, de m'avoir donné vos opinions. Et comme je le dis toujours, je suis à votre

disposition. Et si vous avez besoin de quoi que ce soit, venez me voir, je ne suis pas loin. Merci.

ALAN GREENBERG : Merci León. Alors quand est-ce que nous allons nous réunir à nouveau avec vous ? Ah, demain à 10:30 dans cette salle, à l'heure, je l'espère. Je ne parle qu'à un tiers de nos membres mais bon, merci beaucoup, merci à notre équipe technique, merci au personnel At-Large et nous remercions les interprètes aussi. Merci.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Cette réunion est terminée.

Demain matin, nous nous retrouvons à 8:30 dans cette salle pour le groupe de développement de capacités. Et je ne sais pas si vous avez fait la connaissance de cette dame qui appartient à l'équipe de soutien d'At-Large. Et s'il vous plaît, donnez votre nom de façon à ce qu'Andrea connaisse votre nom et votre visage.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]